

Infrastructure de Recharge Véhicules Electriques dans les résidences de Parly 2



L'électricité accessible sur toutes les places de parking

Les chiffres clés

36 résidences et **1** zone garages

6000 places de parking, dont **4000** extérieures

11% de demandes, soit plus de **600** places à équiper d'une solution de recharge dès que possible ou à moyen terme (2 à 3 ans) suite au recensement de 12/2024

De **multiples** configurations à prendre en compte (box ouvert ou fermé, place extérieure jouxtant un espace vert ou un mur ou un lisse-haras ou d'autres places de stationnement), avec un socle de pré-équipement sur chaque parking extérieur, soit **4000** socles à installer

Changement des transformateurs alimentant Parly 2, et **8** nouveaux transformateurs nécessaires

Plus de **10 km** de nouveau réseau électrique à installer

Les étapes

15/06/2023 : ✓ AG Syndicat Principal : principe d'une convention cadre avec ENEDIS

19/06/2025 - ✓ AG Syndicat Principal : financement surcoût enrobé rosissant sur FTO, modèle unique de borne en extérieur, coûts de renforcement puissance électrique mutualisés

Fin 2025 - AG Syndicats Secondaires : adhésion de chaque résidence au projet, mandat au CSS pour établir avec ENEDIS une convention pour l'installation et les travaux sur les parkings de la résidence

Pourquoi ?

Pour mettre en place sur nos places de parking un réseau électrique complémentaire dédié à la recharge des véhicules électriques pour les résidents qui en formuleront la demande.

Il s'agit de proposer une solution collective, répondant aux besoins actuels et futurs, pérenne, structurée, préservant l'harmonie de Parly 2 en évitant tout raccordement non maîtrisé ou disparate, et en minimisant l'impact visuel sur nos voiries et espaces verts : un facteur d'attractivité et de valorisation de notre copropriété, y compris pour ceux qui ne veulent pas de recharge aujourd'hui.

Pour qui ?

Pour tous les utilisateurs quotidiens d'un véhicule électrique qui veulent disposer d'une solution de recharge avec un coût €/kWh optimisé, dès la mise en service de l'infrastructure, ou plus tard, que ce soit sur un parking intérieur ou en extérieur.

Comment ?

En étendant le réseau public de distribution (ENEDIS) sur l'ensemble des parkings, et en pouvant équiper chaque place au fil des demandes et des besoins de chacun. Chaque demandeur choisit ensuite sa solution de recharge en courant alternatif monophasé (jusqu'à 7,4 kW maximum), son fournisseur d'électricité et souscrit à un contrat de fourniture habituel. Cette solution est bien adaptée aux spécificités de Parly 2, comparativement à des opérateurs privés de recharge.

| | ENEDIS INTERIEUR | ENEDIS EXTERIEUR | Opérateur privé INTERIEUR | Opérateur privé EXTERIEUR |
|--|---------------------|---------------------|------------------------------|------------------------------|
| Faisabilité | ★★★ | ★★★ | Pas de proposition | |
| Indépendance à un opérateur | ★★★ | ★ | ★ | |
| Coûts d'installation / raccordement | ★ | ★★★ | Pas de proposition | |
| Coûts d'utilisation (mensuel et €/kWh) | ★★★ | ★★ | Pas de proposition | |

Quand ?

Déploiement sur l'ensemble de Parly 2 en 3 ans (2026-2029)

Pour quel coût ?

Sans coût pour les copropriétaires non intéressés par un raccordement et sans nouvel appel de fonds

Le coût pour les copropriétaires intéressés intégrera une quote-part lié à l'infrastructure collective (précisée lors de la convention ENEDIS par résidence, mais encadrée et subventionnée), le raccordement individuel, l'achat et installation de la borne.

Que se passe-t-il à l'issue des AG Syndicats Secondaires ?

Si votre résidence adopte la résolution d'adhésion à ce projet en AG Syndicat Secondaire en 2025, alors

- ENEDIS engage les études détaillées pour les résidences choisies pour la première année de travaux. Celles-ci débouchent sur une convention de raccordement détaillée et un chiffrage définitif du montant de la quote-part qui sera demandée aux demandeurs d'un raccordement.
- Le Syndic et votre CSS recensent les copropriétaires désireux de disposer immédiatement d'une dérivation individuelle dans ces conditions de coût.
- ENEDIS présente une offre de raccordement définitive, minorée de la subvention collective partagée entre les primo-demandeurs.

Et en pratique pour ma place de parking ?

| Vous disposez | Ce que l'IRVE collective vous apportera (que vous soyez demandeur ou non d'une solution de recharge) | Votre besoin vis à vis d'une recharge de VE | Quelles étapes ensuite ? |
|---------------------------------|---|--|---|
| D'un parking en sous-sol | <p>Un chemin de câble sera installé au plafond (partie commune) de votre parking par ENEDIS</p>  | <p>J'ai besoin d'une solution de recharge</p>  | <ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez votre type de recharge (coffret avec prise renforcée 3,7 kW ou borne de recharge 3,7 ou 7,4 kW), Vous achetez et vous faites installer par un installateur certifié votre coffret ou borne de votre choix, intégrant un compteur Linky, au fond de votre box Une dérivation individuelle sera mise en place par ENEDIS entre le chemin de câble et le compteur Linky en fond de votre box. Vous choisissez votre fournisseur d'énergie de votre choix Vous assurez la protection et l'assurance de votre installation € : Vous payez la quote-part, le raccordement, l'installation de la borne, et les coûts d'utilisation |
| D'un parking extérieur | <p>Les travaux (tranchées pour les câbles) sur votre place de parking seront réalisés par ENEDIS, qui reconstituera ensuite l'enrobé sur votre parking. Votre place de parking sera pré-équipée : vous aurez un socle de fixation sur votre place de parking (33 cm x 45 cm x 10 cm de hauteur)</p>  | <p>J'ai besoin d'une solution de recharge</p>  | <ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez votre type de recharge (borne de recharge 3,7 ou 7,4 kW) Vous achetez et vous faites installer par un installateur certifié la borne totem unique tout-en-un (compteur Linky et recharge) choisie par Parly 2, ainsi que des plots de protection du totem Une dérivation individuelle sera mise en place par ENEDIS entre le câble enterré et le totem Vous choisissez votre fournisseur d'énergie de votre choix Vous assurez la protection et l'assurance de votre installation € : Vous payez la quote-part, le raccordement, l'installation de la borne, et les coûts d'utilisation <ul style="list-style-type: none"> Vous n'aurez rien à faire. Si vous changez d'avis, il sera toujours possible de vous raccorder plus tard, en installant un totem sur le socle de fixation déjà pré-installé sur votre place de parking. Ce socle « d'attente » évitera de procéder à de nouveaux travaux de voirie à chaque nouvelle demande. € : Cette « pré-disposition », y compris son socle pré-installé ne vous coûte rien |

N'hésitez pas à contacter vos correspondants IRVE dans chacune de vos résidences, votre Président, ou des membres de la Commission Technique pour en savoir plus sur ce projet d'envergure pour Parly 2